

L'État doit être employeur en dernier ressort

Michel Husson, *Politis* n°1386, 14 Janvier 2016

Les mesures d'urgence esquissées par François Hollande vous paraissent-elles à la hauteur des enjeux ?

Michel Husson : La réponse est non, même sans connaître le détail de ces mesures. Outre la fameuse « simplification » du code du travail, il s'agit de « nouvelles aides à l'embauche » pour les PME et d'un « plan massif de formation des demandeurs d'emploi » qui devrait « accompagner 500 000 personnes vers les métiers de demain ». Leur point commun, au fond, est de dire que la cause du chômage se trouve chez les chômeurs eux-mêmes : ils coûtent trop cher – donc il faut « aider » les entreprises à les embaucher – et ils ne sont pas qualifiés – donc il faut les former. Le premier argument (le coût) est vieux comme le capitalisme et ne résiste pas à un raisonnement économique simple que même le président de la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME) est capable de tenir : « Les PME n'emploient que quand les carnets de commandes augmentent. Il n'y a pas de rapport direct entre baisse des charges et emploi¹ ». Le second, celui de la formation, est tout aussi contestable. Certes, le taux de chômage est inversement proportionnel au degré de qualification. Mais cela n'implique pas que la formation des chômeurs puisse, par magie, créer les emplois correspondants. Dans un contexte où les chômeurs se comptent par millions, la formation d'une partie d'entre eux (10 % en l'occurrence) ne peut au mieux que les faire monter dans la file d'attente. Une étude récente portant sur les dispositifs en place montre que, six mois après la fin de la formation, la moitié des bénéficiaires a trouvé un emploi, mais deux sur dix seulement en CDI².



Le chef de l'État a évoqué un « plan de grands travaux pour la croissance verte ». Est-ce à contre-courant de sa politique économique ?

Il a parlé de rénovation des bâtiments, de développement des énergies renouvelables et de croissance verte. C'est logique après la COP 21, mais en contradiction avec certaines orientations budgétaires du gouvernement, qui reviennent à renoncer à tout effort d'investissement public. Sans un tel effort, les programmes ambitieux nécessaires à la mise en œuvre de la transition écologique ne trouveront pas les financements nécessaires. Par exemple, il n'y a pas de marché solvable de l'isolation des logements, et il y en aura encore moins avec les coupes imposées aux collectivités locales.

Quelles alternatives existent à la politique de réduction du « coût » du travail ?

La logique du profit est de dire : « Soyez rentables et vous trouverez un emploi » (même si c'est un *bullshit job* – un emploi foireux –, comme dirait David Graeber). Il faut inverser cette logique : d'un côté, il y a des millions de personnes qui cherchent un emploi ; de l'autre, des besoins à satisfaire. Pourquoi la société devrait-elle se priver de cet apport potentiel ? L'alternative est la création *ex nihilo* d'emplois socialement et écologiquement utiles. Ce serait la fonction d'un État « employeur en dernier ressort », ou plus largement des secteurs non marchands : collectivités locales, associations, etc. Un million d'emplois publics payés au salaire moyen coûteraient 16,4 milliards d'euros, à comparer, par exemple, aux 30 milliards d'euros accordés aux entreprises sans aucune garantie de création d'emplois³. Le deuxième grand retournement serait de renouer avec la réduction du temps de travail, qui, contrairement à ce qu'affirme le discours patronal, a permis de créer deux millions d'emplois entre 1997 et 2002. Tout cela serait économiquement viable, mais à la condition d'une rupture fondamentale avec la captation des richesses par une minorité, que les politiques néolibérales entretiennent et organisent.

¹ Source : [BFMTV](#)

² Source : [Céreq](#)

³ Source : [Anne Debrégeas](#)